

© 24 Heures

Contournement de la Sallaz remis en cause par la justice

REFUS – Le Tribunal administratif vient de donner raison aux opposants au projet défendu bec et ongles par la municipalité. L'avenir s'annonce chaotique pour la place lors de la mise en service du M2.

Par MEHDI-STÉPHANE PRIN

Publié le 10 juillet 2007

Déjà construit à moitié, le contournement routier de la Sallaz n'est pas près d'être achevé. Le Tribunal administratif vient de renvoyer la ville à ses études. Résultat: le réaménagement de la place de la Sallaz va loucher la mise en service du M2, prévue pour septembre 2008. Plus grave, ce noeud de correspondances entre le métro et le nouveau réseau de bus est menacé. «Bouchons, pagaille et paralysie» étaient quelques-uns des termes utilisés par la municipalité pour justifier la construction de la nouvelle route en toute urgence.

« C'est vrai, les débuts du M2 à la place de la Sallaz seront des moments difficiles à passer, réagit Olivier Français, municipal des Travaux. Mais nous allons tâcher de trouver des solutions pour minimiser les problèmes. » Ceux-ci risquent de durer pendant plusieurs années. La ville va devoir remettre une nouvelle fois à l'enquête son contournement routier. L'interprétation de l'arrêt du Tribunal administratif, vingt-sept pages d'un jargon judiciaire ardu, n'est cependant pas la même entre la ville et la vingtaine d'opposants. Pour ces derniers, toute la procédure doit recommencer depuis le début. Une des conclusions du jugement est d'ailleurs l'annulation de la décision du Conseil communal sur ce projet.



LE CHANTIER: Les travaux de la route de contournement de la Sallaz sont arrêtés depuis l'automne dernier, suite à une première décision de justice. Ils ne pourront pas reprendre avant au moins une année, à condition que le Conseil communal accepte une deuxième fois le projet et que les opposants ne déposent pas de nouveau recours. Le M2 s'apprêtera alors à prendre son envol. Photo ODILE MEYLAN

Pas de recours au TF

Le syndic Daniel Brélaz minimise la défaite judiciaire pour la ville. « Le tribunal ne remet pas du tout en cause la route de contournement. Simplement, il nous reproche de ne pas avoir mis en même temps à l'enquête les améliorations prévues après pour justement améliorer la vie des opposants. » La ville n'a pas l'intention de faire recours au Tribunal fédéral. « Nous aurions trop peu de chances de gagner, reconnaît Daniel Brélaz. Nous avons loupé un coche dans ce dossier particulièrement complexe. Mais c'est aussi la faute du canton qui ne nous a pas mis en garde. »

L'année dernière à la même époque, les opposants avaient joué cartes sur table en mettant en avant le point litigieux lors de leur campagne référendaire. « Nous avons depuis le début dénoncé le saucissonnage du projet en plusieurs parties », réagit Claude Monod, président de l'Association du vallon du Flon.

Nouveau vote au Conseil

La ville n'a cependant pas l'intention d'abandonner sa route. Sa construction avait débuté, avant l'interruption du chantier par une première mesure de justice l'automne dernier. Olivier Français annonce une remise à l'enquête du contournement pour la fin de l'été. Puis le Conseil communal devra également se prononcer une seconde fois. Le débat s'annonce houleux face à un plénum qui avait déjà fait preuve de mauvaise humeur lors de la première discussion.